



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES VOSGES



# sur le sport féminin dans les Vosges

APPEL A  
PROJET

2021





## sur le sport féminin dans les Vosges

Vous avez des idées pour développer la pratique sportive féminine ? Le Comité départemental Olympique et Sportif des Vosges en partenariat avec les services de l'Etat et le Département des Vosges vous propose un soutien aux projets initiés par les associations.

Le développement de la pratique sportive féminine est certainement l'un des faits marquants des évolutions dans le champ sportif au cours de ces dernières années. Cependant, des difficultés persistent, en ce qui concerne la pratique sportive féminine, adolescente particulièrement, notamment dans les quartiers sensibles et dans les espaces éloignés des équipements. Appuyons-nous sur le sport pour renforcer la place des femmes dans la société actuelle. La prévention du harcèlement des femmes dans le sport sera également un point auquel nous porterons attention particulièrement.

### Quel type de projet ?

Tout projet en lien avec les objectifs opérationnels de l'opération :

- Féminiser les instances dirigeantes des associations sportives agréées.
- Développer la pratique sportive des féminines en corrigeant les inégalités d'accès (territoriale, sociale, ...)
- Féminiser l'encadrement technique (bénévole et professionnel) des activités physiques et sportives.
- Lutter contre les discriminations et toutes autres formes de violences faites aux femmes dans le cadre du champ sportif.

### Qui est concerné ?

Les associations sportives agréées.



## sur le sport féminin dans les Vosges

### Quels critères de sélection ?

Sont éligibles les projets présentant les caractéristiques suivantes :

- Le développement de la pratique sportive féminine doit être au cœur du projet
- Utiliser le sport comme un vecteur d'intégration, d'éducation, d'insertion, de santé publique et de cohésion sociale
- Une commission dédiée veillera à la bonne exécution du projet dans les phases de conception et de réalisation
- Etre structuré autour d'objectifs clairement définis
- l'impact doit être mesurable sur la dynamique locale
- Une nouvelle action 2021 (création ou développement)

### Les projets ne doivent pas viser :

- Le fonctionnement régulier des structures,
- La simple poursuite d'une activité sportive existante, sans plus-value réelle sur le développement personnel et l'inclusion des femmes dans la vie du territoire,
- Les demandes de formations,
- Les projets de type communautaire,
- Un projet relevant d'une initiative commerciale et /ou dans une optique de création d'emploi, une demande à titre individuel.

### Comment se porter candidat ?

Déposer une demande **auprès du CDOS** à partir du 12 avril 2021. **Date limite de dépôt du dossier de candidature : le 10 mai 2021.**

Comme suit :

**Par courriel** : [assistant.vosges@franceolympique.com](mailto:assistant.vosges@franceolympique.com)

A l'attention de Monsieur le Président du CDOS Vosges 31 Ter Avenue des Templiers 88000 Epinal

Un courrier d'accompagnement

Une fiche projet (jointe au présent AAP)

Un budget prévisionnel de l'action (doc joint au présent AAP)

Des justificatifs de dépenses engagées ou à engager

### Qui étudie les candidatures ?

Chaque projet fera l'objet d'une analyse technique conduite par un comité technique réunissant des membres des différentes institutions partenaires : CDOS - Etat - partenaires associatifs.

### Quel soutien pour votre projet ?

Une aide financière qui n'a pas vocation à financer le fonctionnement régulier de la structure. Le CDOS effectuera le paiement de certaines factures en lien avec le projet, et en fonction des devis reçus et du budget global du projet. Une demande de prise en charge à remplir sera transmise par le CDOS aux structures pour les projets ayant été retenus par le comité d'attribution. le seuil maximum d'aide au projet s'élève à 1000 €



## sur le sport féminin dans les Vosges

### Quels engagements pour les porteurs de projets ?

Les porteurs de projets dont les actions auront été retenus :

- devront présenter les justificatifs et les types de dépenses effectués avec l'aide financière qui leur aura été attribuée,
- devront mentionner le soutien des partenaires du « zoom sur le sport féminin dans les Vosges » dans leurs actions de communication et apposer le logo « zoom » sur les supports de communication,
- informer le CDOS en cas de modification majeure ou d'abandon du projet.

### Date limite pour les demandes de financement :

Fixée au 10 mai 2021 .

### Logo « zoom » :



### Contacts :

**Loïc GAUDEL (en charge du suivi du dossier)**  
Assistant développement du Mouvement Sportif  
31 ter Avenue des Templiers 88 000 EPINAL  
Mob : 06 73 05 12 58  
Courriel : [assistant.vosges@franceolympique.com](mailto:assistant.vosges@franceolympique.com)